Zeitschrift: Rapport sur l'activité du Comité international de la Croix-Rouge
Herausgeber: Comité international de la Croix-Rouge
Band: - (1947-1948)

Rubrik: Action du CICR en Indonésie

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

II. Action du CICR en Indonésie

Lorsqu'en juillet 1947 les hostilités entre les forces néerlandaises et les forces républicaines reprirent en Indonésie et plus particulièrement dans l'île de Java, le Gouvernement républicain de Jogjakarta lança un appel demandant d'urgence des médicaments pour les populations indonésiennes. Celles-ci, en effet, n'en avaient pour ainsi dire point reçu depuis le début de l'occupation japonaise.

Le Gouvernement républicain demanda au CICR de distribuer ces secours, ce qu'il accepta.

Vu la proximité de l'Indonésie, le CICR en chargea sa délégation à Singapour. Au préalable, la coopération des Autorités néerlandaises et l'appui des Autorités britanniques avaient été obtenus.

Les organisations et les personnes désireuses de participer à ces secours furent mises en contact direct avec la délégation du CICR à Singapour, qui servit de centre à la fois collecteur et expéditeur pour l'Indonésie. Elle recueillit des dons en nature et en espèces, et acheta des médicaments selon une liste établie par l'Organisation indonésienne de la Croix-Rouge, puis en régla le transport.

Etant donné le besoin urgent de ces médicaments, les premiers envois se firent par avion. C'est la délégation du CICR à Singapour qui se chargea d'organiser ces voyages et d'affréter, dans la plupart des cas, des avions de transport de la R.A.F. stationnés à Singapour et qui naviguèrent sous l'emblème de la Croix-Rouge. Chaque avion était convoyé par un délégué du CICR. Ces voyages exigeaient des horaires exacts et des sauf-conduits, afin d'éviter le danger des hostilités. Huit voyages eurent lieu entre Singapour et Jogjakarta, où les secours médi-

caux étaient remis à l'Organisation indonésienne de la Croix-Rouge. Ce parcours d'environ 3.000 kilomètres comportait, à l'aller et au retour, des arrêts à Batavia pour inspection de l'avion par l'Autorité néerlandaise, ravitaillement et instructions de vol. Le premier voyage eut lieu par avion affrété par la Croix-Rouge des Indes. Cet avion transportait des médicaments et une équipe médicale indienne en mission de trois semaines. Il contenait aussi une équipe de trois médecins égyptiens et des secours médicaux, ainsi qu'un matériel destiné à l'établissement d'un hôpital de campagne, envoyés par le Croissant-Rouge égyptien.

Une part importante des secours médicaux, expédiée par mer et débarquée à Batavia, fut prise en charge par le délégué du CICR en cette ville.

Deux envois étaient adressés à l'Organisation de la Croix-Rouge indonésienne dans les territoires républicains de Sumatra. Ces secours furent chargés sur un bateau à moteur de 50 tonnes, qui franchit le sud du détroit de Malacca et remonta par les fleuves vers l'intérieur de l'île. Ce bateau fut également convoyé par un délégué du CICR.

Les secours en nature furent distribués autant que possible selon les intentions des donateurs. Les secours achetés par la délégation à Singapour, grâce à des dons en espèces, devaient être répartis selon les règles préalablement établies, soit 50% dans les territoires républicains pour la population indonésienne et 50% dans les territoires administrés par les Hollandais, à partager également entre la population indonésienne et la population chinoise, très nombreuse dans l'île. En fin de compte, plus de la moitié des secours furent expédiés en territoire républicain où les besoins étaient les plus grands.

Les secours en nature, comprenant des médicaments et du matériel sanitaire de tout genre, furent envoyés à Singapour par la Croix-Rouge de l'Inde, le Croissant-Rouge égyptien, la Croix-Rouge siamoise, quelques maisons de produits pharmaceutiques suisses et le CICR.

Près de la moitié des secours en espèces provenaient de la Croix-Rouge australienne. Le reste était constitué de dons reçus de l'Organisation indonésienne de la Croix-Rouge et du produit de collectes à Singapour et en Malaisie. Ils atteignirent un

total de 150.000 fr. suisses environ, grâce à quoi la délégation du CICR à Singapour put acheter dans cette ville des médicaments provenant de la liquidation des stocks de guerre britanniques [1].

Les chiffres suivants résument cette action de secours :

Envoyés à Jogjakarta et remis à l'Organisation indonésienne de la Croix-Rouge, ainsi qu'à des organisations charitables chinoises pour distribution aux populations civiles (indonésienne et chinoise), en territoire contrôlé par les républicains	12.000 kg.
Envoyés à Batavia et remis à la Croix-Rouge néerlandaise, section Indonésie, ainsi qu'à des organisations chinoises, pour distribution aux populations civiles (indonésienne et chinoise), en territoires administrés par les forces néerlandaises	5.100 kg.
Envoyés à Sumatra et remis aux représentants de l'Organisation indonésienne de la Croix-Rouge pour distribution à la population civile.	7.300 kg.

Les secours qui suivirent furent transportés en territoire républicain par les avions de la Commission des Bons Offices des Nations Unies, ou des observateurs américains et australiens chargés de contrôler l'application de la trève depuis janvier 1948.

A la demande de la Section Indonésie de la Croix-Rouge néerlandaise, on fournit des médicaments pour le traitement des malades atteints de pian (yaws). Il fallait à cet effet une quantité importante de néo-salvarsan, ou de produits similaires, très difficiles à trouver sur place. La délégation du CICR à Singapour put fournir 50.000 ampoules de mapharsan. Cet envoi a été expédié à Batavia, accompagné de 12.000 tablettes de paludrine. Notons que des quantités importantes de remèdes avaient déjà pris le chemin de Jogjakarta, à bord des avions frétés par le CICR.

L'action de secours médicaux à l'Indonésie prit fin durant le second semestre de 1948. Les deux derniers envois partirent, l'un en juillet pour Batavia, à destination des territoires contrôlés par les Hollandais, l'autre en décembre pour la République indonésienne.

---

[1] Ce marché était particulièrement avantageux, les médicaments ainsi achetés représentant en réalité une valeur de près de 700.000 fr. sur le marché suisse.

Notons encore l'envoi de secours en territoire républicain, non seulement à Jogjakarta (Java) et Bukkit Tinggi (Sumatra), mais encore en des lieux coupés de toute communication avec ces deux centres. C'est ainsi que pour Batam, dans l'ouest de Java, cinq envois se firent soit par bateau de pêche, soit par avion militaire. De même, Lampong, dans le sud de Sumatra, fut ravitaillé en remèdes pour lutter contre une épidémie de dysenterie. Dans les deux cas, les secours émanaient en partie des services médicaux hollandais et l'envoi en avait été favorisé par la Commission des Bons Offices.

A la fin de décembre 1948, lors de la reprise des hostilités, le délégué du CICR s'entremit entre la Croix-Rouge hollandaise et l'Organisation indonésienne de la Croix-Rouge pour établir un *modus vivendi* permettant de travailler dans l'intérêt des populations, en attendant la solution des problèmes politiques.

Si l'action de secours a constitué la tâche essentielle du CICR en Indonésie durant cette période troublée, il convient de ne pas oublier ses efforts en vue de libérer et rapatrier les prisonniers indonésiens à l'issue des hostilités de juillet 1947. Les délégués du CICR visitèrent en outre, en mars et en juillet 1948, des prisonniers indonésiens capturés lors des diverses ruptures de la trève de septembre 1947 [1].

Les délégués du CICR obtinrent également les sauf-conduits nécessaires pour se rendre à Jogjakarta et visiter des civils allemands résidant en territoire républicain, ainsi que quelques militaires hollandais prisonniers des troupes indonésiennes.

De mars 1947 à novembre 1948, la délégation du CICR en Indonésie achemina 200.000 messages civils, et traita 30.000 demandes d'enquêtes. Elle utilisa la radio pour l'envoi de messages en territoire républicain, lorsque celui-ci se trouva privé de toutes relations postales avec le monde extérieur.

Enfin, le CICR contribua utilement à l'évacuation en territoire contrôlé par les Hollandais d'un grand nombre de personnes venant du territoire républicain.

Après le rapatriement des internés hollandais et indo-hollandais, eut lieu l'évacuation de 15.000 Chinois qui, entraînés

[1] Renouvelée en janvier 1948 à la suite de l'accord de principe qui devait conduire à l'établissement de l'Union hollando-indonésienne.

par le remous des combats, avaient quitté leur foyer et se trouvaient retenus en territoire soumis aux Autorités républicaines. Le consulat général de Chine à Batavia engagea des pourparlers avec les Autorités des deux camps, qui donnèrent leur accord de principe à cette évacuation ; le Gouvernement républicain demanda expressément qu'elle se fît sous les auspices du CICR, et celui-ci, constatant l'accord des deux parties, accepta. Le mécanisme des opérations fut le suivant : la Croix-Rouge chinoise, assistée de la Croix-Rouge néerlandaise et d'une organisation philanthropique chinoise, s'occupa de toutes les questions de nourriture, d'habillement, d'enregistrement et de logement dans les territoires administrés par les Autorités néerlandaises. Les organisations chinoises dans les territoires soumis aux Autorités républicaines, avec l'aide de l'Organisation indonésienne de la Croix-Rouge, furent chargées des convois se rendant aux points de passage en territoire administré par les Autorités néerlandaises.

Les évacuations devaient avoir lieu dans quatre secteurs : Sœrabaja et Malang, dans l'est de Java, Salatiga, au centre, et Bantan à l'ouest.

Conformément aux arrangements conclus, les transports commencèrent au début de décembre 1947 : 762, puis 237 Chinois étant évacués dans la région de Sœrabaja. Les convois furent ensuite suspendus jusqu'au début de janvier, époque à laquelle un nouveau plan fut accepté par les parties intéressées. Les 4, 8, 13 et 18 janvier l'évacuation de 1.953 Chinois marqua la fin des opérations dans la région de Sœrabaja.

Les ressortissants chinois de la région de Malang devant emprunter la même route, 634 personnes furent remises les 23 et 28 janvier au délégué du CICR, qui les accompagna jusqu'au lieu de destination dans le territoire administré par l'Autorité néerlandaise.

L'évacuation du centre de Java en avril permit à plus de 7.000 Chinois de regagner leur foyer dans l'île, ou de rentrer en Chine.

Quant à la dernière partie du programme, l'évacuation du secteur ouest, les intéressés y pourvurent eux-mêmes.